

**Décision n° 2014/0 9-01
relative à l'habilitation de
l'École supérieure d'ingénieurs en génie électrique
(ESIGELEC)
à délivrer le titre d'ingénieur diplômé**

Objet :

Dossier A : renouvellement à compter du 1^{er} sept. 2014 de l'habilitation à délivrer le titre d'ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en génie électrique en formation initiale sous statut d'étudiant, en formation initiale sous statut d'apprenti et en formation continue.

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-4, L642-5 et R642-10,
- Vu la demande présentée par l'École supérieure d'ingénieurs en génie électrique,
- Vu le rapport établi par Olivier GENDRY, (rapporteur principal), Alain JENEVEAU (membre de la CTI), Alain AYACHE (expert), Jacques WILLEMS (expert international) et Charles GATEAU (expert élève ingénieur) et présenté en réunion plénière de la CTI le 9 septembre 2014,
- Entendu Messieurs Etienne CRAYE, directeur général de l'ESIGELEC et Habib BALDÉ, directeur de la formation,

La Commission des Titres d'Ingénieur a adopté la présente décision :

L'ESIGELEC, école technique privée sous statut associatif, issue de l'école d'électricité industrielle de Paris, est installée à Rouen depuis 1978. Elle a pour mission de former en 3 et 5 ans des ingénieurs généralistes dans le domaine du génie électrique élargi.

Caractéristiques globales

En 2013, l'ESIGELEC a attribué 294 diplômes, 178 sous statut étudiant, 39 sous statut apprenti et 7 en formation continue.

Un choix de 12 dominantes technologiques est proposé lesquelles sont approfondies au cours des 3 derniers semestres. L'école propose en dernière année une sensibilisation « métier » via 10 parcours au choix.

L'ESIGELEC compte 62 enseignants permanents, 273 vacataires et 72 personnels administratifs et techniques. Le taux d'encadrement est de 1 enseignant pour 19 élèves.

L'école est implantée à Rouen et dispose de 5300m² de locaux confortables pour la formation.

Son budget 2013 était de 16,3M€, le coût de revient annuel par élève étant estimé à 10500 €.

NB le détail des données décrivant l'école (conditions d'admissions, droits d'inscription etc...) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI. (<http://extranet.cti-commission.fr/recherche>).

Evolution de l'institution

L'ESIGELEC a élaboré un projet stratégique 2012/2017. Les principes en sont les suivants :

- En centrant la pédagogie sur l'élève, former les ingénieurs dont les entreprises ont besoin : des acteurs responsables, attentifs aux enjeux technologiques, sociaux et éthiques, autonomes, créatifs et aptes à piloter des projets globaux.

- Accroître l'action au service du développement économique et de la société, comme élément d'attractivité du territoire, mais aussi d'ouverture et d'ascenseur social.
- Participer activement au développement de la structuration de la recherche et de l'enseignement supérieur : ComUE, Pôles de compétitivité, Institut Carnot. ..
- Continuer le développement et la diversification des sources de recrutement et des ressources financières.
- Développer une recherche à la fois académique donc créatrice de savoir mais également créatrice de richesse par sa finalité applicative en relation avec les entreprises ou en création d'entreprises.
- Articuler une politique de site volontariste au profit du territoire local à une politique nationale et internationale de réseaux.
- Affirmer son rôle de leader régional dans le domaine de sa responsabilité sociale.
- Consolider sa politique de développement durable par la mise en place d'un plan vert.
- Déployer une démarche Qualité sur l'ensemble de ses services supports.

L'école a suivi dans leur ensemble les recommandations de la Cti et projette des actions complémentaires pour parachever leur mise en œuvre. La formation continue est certifiée ISO 9001.

Formation

La formation dispensée à l'ESIGELEC a pour objectif de former des ingénieurs généralistes capables d'exercer des fonctions diverses dans le monde de la technologie et de l'économie en général. Les compétences acquises leur permettront de conjuguer technologie, environnement, relationnel, ouverture internationale et capacité d'évolution sur l'ensemble de leur carrière.

Les fonctions visées sont : études, conseil, production, recherche, systèmes d'information, dans les domaines tels que : ingénierie, informatique, télécommunications, énergie, les secteurs automobile et aéronautique, ainsi que les secteurs industriels manufacturiers.

Recrutement et Emploi

En complément des recrutements post-bac en cycle préparatoire intégré en France et en cycles préparatoires organisés, entre autres, dans plusieurs pays d'Afrique, l'école recrute sur concours en première année du cycle ingénieur des élèves issus des CPGE, DUT/BTS et ATS ainsi que des élèves issus. 22% des recrutés sont des jeunes filles.

Une part importante des diplômés restent en région. L'insertion professionnelle est de bon niveau.

Synthèse de l'évaluation

La CTI a relevé les **points forts** suivants :

- Dynamique de changement impulsée par la Direction et partagée par les différentes parties prenantes
- Bon climat social
- Patrimoine immobilier de grande qualité
- Ancrage local et régional fort
- Liens fort avec les entreprises industrielles, de la TPE aux grands groupes
- Structure de recherche de très bonne qualité
- CRT actif facilitant le lien Recherche – Entreprise
- Le profil des ingénieurs ESIGELEC correspond aux attentes des entreprises
- La mobilité sortante des étudiants en entreprise est bien développée
- Qualité des liens de l'école avec des établissements implantés en Afrique et en Chine
- Bonne participation de l'école à des formations doctorales et à des Master
- Effort réalisé pour augmenter le nombre de HDR et d'Enseignants-Chercheurs
- Dynamisme associatif étudiant en lien étroit avec l'administration

et les **points faibles** :

- Le processus de Bologne n'est pas totalement déployé (délivrance des ECTS, notion UE...),
- La pédagogie d'alternance sur l'apprentissage ne s'appuie pas assez sur le référentiel de compétence
- Les relations internationales sont peu actives au niveau européen
- Le niveau en anglais exigé des élèves sous statut étudiant et apprenti est insuffisant
- La période à l'étranger de 3 mois pour les élèves sous statut étudiant et apprenti peut être trop fragmentée
- La démarche qualité n'est pas aboutie et le plan d'actions n'est pas structuré

En conséquence, la commission des titres d'ingénieur décide l'habilitation **pour une durée de 6 ans** à compter du 1^{er} septembre 2014, de l'École supérieure d'ingénieurs en génie électrique, à délivrer le titre suivant :

« Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en génie électrique », en formation initiale sous statut étudiant et sous statut apprenti, et sous statut stagiaire de la formation continue.

La CTI valide les procédures VAE mises en place par l'école.

Cette proposition s'accompagne des **recommandations** suivantes :

- Terminer la mise en œuvre des dispositifs du processus de Bologne
- Mettre en place une pédagogie de l'alternance pour la voie de formation sous statut apprenti
- Augmenter le niveau d'anglais afin d'être conforme avec le référentiel R&O pour les voies en formation initiale sous statut étudiant et sous statut apprenti
- Poursuivre l'effort pour accroître le taux d'encadrement
- Réduire le volume horaire de la formation continue en l'ajustant au profil des stagiaires
- Réduire le taux d'échec

Le label européen pour les formations d'ingénieur **EUR-ACE Master** pourra être attribué, sur demande de l'établissement à la CTI, au titre suivant :

« Ingénieur diplômé de l'École supérieure d'ingénieurs en génie électrique »

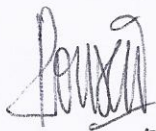
Délibéré en séance plénière à Paris, le 9 septembre 2014

Approuvé en séance plénière à Paris, le 14 octobre 2014

Le rapporteur principal



Le secrétaire greffier



Le président



La Commission des titres d'ingénieur a adopté la présente délibération :

La Commission a adopté le principe de l'évolution de l'agenda des audits périodiques. Ceux-ci sont désormais organisés tous les cinq ans (au lieu de tous les six ans auparavant), en phase avec le calendrier de contractualisation du ministère en charge de l'enseignement supérieur. Les audits périodiques sont répartis en cinq vagues annuelles : A, B, C, D, E.

Cette évolution permet au ministère en charge de l'enseignement supérieur et aux écoles d'ingénieurs de disposer des avis et décisions de la CTI en amont du dialogue contractuel.

Des aménagements ont été apportés à l'agenda des audits périodiques de la CTI entre 2017 et 2022 de manière à caler les évaluations de la CTI en amont du dialogue contractuel entre le ministère en charge de l'enseignement supérieur et les établissements.

1. Prolongement des accréditations

Afin de finaliser le calage des évaluations de la CTI avec les vagues de contractualisation ministérielles mais également avec la planification du Hcéres, la Commission des titres d'ingénieur **donne un avis favorable au prolongement des durées d'accréditations** des formations des établissements listés ci-après.

Les systèmes d'information de la CTI ainsi que l'Arrêté interministériel fixant la liste des écoles accréditées à délivrer un titre d'ingénieur diplômé seront ajustés en conséquence en 2019.

Ecoles de la Vague B

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2020-2021.**

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Rennes** :

IMT Atlantique Bretagne - Pays de Loire	Ecole nationale supérieure Mines-Télécom Atlantique Bretagne Pays de la Loire de l'institut Mines-Télécom
ECAM Louis de Broglie	ECAM Rennes Louis de Broglie
Yncréa Ouest	Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Ouest
AGROCAMPUS OUEST	Institut national supérieur des sciences agronomiques, agroalimentaires, horticoles et du paysage
EN Brest	Ecole navale
ENI Brest	Ecole nationale d'ingénieurs de Brest
ENSC Rennes	Ecole nationale supérieure de chimie de Rennes
ENSIBS	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Bretagne-Sud de l'université de Bretagne-Sud
ENSSAT	Ecole nationale supérieure des sciences appliquées et de technologie de Lannion de l'université de Rennes I

ENSTA Bretagne	Ecole nationale supérieure de techniques avancées Bretagne
ESIAB	Ecole supérieure d'ingénieurs en agroalimentaire de Bretagne atlantique de l'université de Brest
ESIR	Ecole supérieure d'ingénieurs de Rennes de l'université Rennes I
ESM Saint Cyr	Ecole spéciale militaire de Saint-Cyr
ENSAI	Ecole nationale de la statistique et de l'analyse de l'information du groupe des écoles nationales d'économie et statistiques
INSA Rennes	Institut national des sciences appliquées de Rennes

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Nantes** :

ESA	Ecole supérieure d'agriculture d'Angers
ESAIP	Ecole supérieure angevine d'informatique et de productique
ESEO	Ecole supérieure d'électronique de l'Ouest
Centrale Nantes	Ecole centrale de Nantes
ENSIM	École nationale supérieure d'ingénieurs du Mans de l'université du Mans
ISTIA	Institut des sciences et techniques de l'ingénieur d'Angers de l'université d'Angers
ONIRIS	École nationale vétérinaire, agroalimentaire et de l'alimentation de Nantes-Atlantique
EPU Nantes	Ecole polytechnique universitaire de l'université de Nantes
ESB	Ecole supérieure du bois

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Caen** :

ESITC Caen	Ecole supérieure d'ingénieurs des travaux de la construction de Caen
ENSICAEN	Ecole nationale supérieure d'ingénieurs de Caen
ESIX Normandie	Ecole d'ingénieurs de l'université de Caen

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Rouen** :

ESIGELEC	Ecole supérieure d'ingénieurs en génie électrique
ESITech	Ecole supérieure d'ingénieurs en innovation technologique de l'université de Rouen
INSA Rouen	Institut national des sciences appliquées de Rouen
ISEL	Institut supérieur d'études logistiques de l'université du Havre

Ecoles de la Vague C

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2021-2022.**

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie d'Aix-Marseille** :

Centrale Marseille	École centrale de Marseille
EA	Ecole de l'air
EPU Aix-Marseille	Ecole polytechnique universitaire de l'université d'Aix-Marseille
ISBA TP	Institut supérieur du bâtiment et des travaux publics

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Nice** :

ISEN Yncréa Méditerranée	Institut supérieur de l'électronique et du numérique Yncréa Méditerranée
EPU Nice Sophia	Ecole polytechnique universitaire de l'université de Nice
EURECOM	EURECOM

2. Audits intermédiaires

L'organisation des campagnes d'accréditation a été aménagée pour les écoles de l'**académie d'Amiens**. **Un audit allégé est planifié en 2021-2022** pour les établissements suivants :

ESCOM	Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure de chimie organique et minérale
ESIEE Amiens	Ingénieur diplômé de l'Ecole supérieure d'ingénieurs en électronique et électrotechnique d'Amiens

3. Report des missions d'audits

Dans le cadre des évolutions des établissements, certaines missions d'audit ont été reportées. La Commission des titres d'ingénieur **donne un avis favorable au prolongement des durées d'accréditations** des formations des établissements concernés par le report de la mission d'audit.

Accréditation des écoles pour délivrer leurs titres d'ingénieur diplômés, prolongée d'un an, **jusqu'à la fin de l'année universitaire 2019-2020**.

Cette disposition concerne l'établissement suivant de l'**académie de Versailles** :

EISTI	Ecole internationale des sciences du traitement de l'information
-------	--

Cette disposition concerne les établissements suivants de l'**académie de Créteil** :

ESIEE Paris	ESIEE Paris
ESIPE /U Marne la vallée	Ecole supérieure d'ingénieurs de Paris-Est (ESIPE)
ENSG Géomatique	Ingénieur diplômé de l'Ecole nationale des sciences géographiques

Délibéré en séance plénière à Paris, le 14 mai 2019.

Délibération publiée sur le site web de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/calendrier-des-campagnes-d-accreditations>